Ville d'Isbergues
Place Emile Basly
CS 70029
62330 ISBERGUES
Tél. : 03.21.61.30.80

A 2026 - 405

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

ARRÊTÊ DU MAIRE
portant sur
la réglementation de la circulation
à l'occasion de la fête de la Toussaint

Le Maire de la commune d'ISBERGUES,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1, L 2212-2, L 2213-1, L 2213-2 et L 2213-4

Considérant qu'il importe de prendre des mesures pour prévenir les accidents et réglementer la circulation à l'occasion de la fête de la toussaint le 1er novembre 2026,

ARRÊTE

Article 1er : La circulation des véhicules dans les rues de l'union et du souvenir s'effectuera en sens unique avec entrée à proximité du cimetière (face aux pompes funèbres) et sortie vers la place Jean Jaurès le 1er novembre 2026 de 8 heures à 18 heures.

Article 2 : Des panneaux réglementaires seront placés aux deux extrémités des rues de l'union et du souvenir par les services municipaux.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié par voie électronique sur le site de la ville, et peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Fait à ISBERGUES, le 01 OCT. 2026

Le Maire,

MAIRIE D'ISBERGUES 62330

David THELLIER

Publié le 01 OCT. 2026